



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-deuxième session

Rome, 15 juin 2015

Composition du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques

Résumé

Le présent document précise la composition actuelle du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques et contient les formulaires de proposition de candidature pour chacun d'eux. Ces formulaires, dûment remplis, doivent être remis au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, le lundi 25 mai 2015 à 12 heures au plus tard.

Le Conseil, à sa cent cinquante-deuxième session, doit élire pour la période allant de juillet 2015 à juin 2017:

- Le Président et les douze membres du Comité du Programme;
- Le Président et les douze membres du Comité financier;
- Le Président et les sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Stephen Dowd

Chef de la Sous-Division de la Conférence, du Conseil et des relations avec les gouvernements

Tél.: +39 06570 53459

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mm962f

1. Conformément à l'Article XXV.3 a) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil élit le président et les membres du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques au cours de la session qu'il tient immédiatement après la session ordinaire de la Conférence.
2. Les candidatures doivent être déposées auprès du Secrétaire général de la Conférence et du Conseil vingt jours au plus tard avant la date d'ouverture de la session du Conseil à laquelle l'élection doit avoir lieu (Articles XXVI.2, XXVII.2 et XXXIV.2 du RGO).
3. Étant donné que la session du Conseil en question doit se tenir le 15 juin 2015, la date limite de remise des candidatures au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil est fixée au **lundi 25 mai 2015 à midi**.
4. Le Comité du Programme se compose d'un président et de douze membres (deux pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Proche-Orient; un pour l'Amérique du Nord et un pour le Pacifique Sud-Ouest). Tout État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom du représentant qu'il désignera s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (Article XXVI.2 du RGO).
5. Le Comité financier se compose lui aussi d'un président et de douze membres (deux pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Proche-Orient; un pour l'Amérique du Nord et un pour le Pacifique Sud-Ouest). Tout État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom du représentant qu'il désignera s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (Article XXVII.2 du RGO).
6. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques se compose d'un président et de sept membres (un pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie et Pacifique, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient). Tout État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom du représentant qu'il désignera s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (Article XXXIV.2 du RGO).
7. La composition actuelle des comités est la suivante:

COMITÉ DU PROGRAMME

Présidente: Mme Cecilia Nordin Van Gansberghe (Suède)

Afghanistan	Équateur
Algérie	Éthiopie
Argentine	Inde
Autriche	Nouvelle-Zélande
Canada	Suisse
Chine	Yémen

COMITÉ FINANCIER

Président: M. Médi Mougui (Cameroun)

Allemagne	Guinée
Australie	Japon
Brésil	Maroc
Égypte	Mexique
États-Unis d'Amérique	Pakistan
Fédération de Russie	Soudan

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Présidente: Mme Mónica Martínez Menduño (Équateur)

Bangladesh	Libéria
Bulgarie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
États-Unis d'Amérique	Uruguay
Iraq	

8. Les formulaires de présentation de candidature figurent en annexe au présent document: *Annexe A* pour le Comité du Programme, *Annexe B* pour le Comité financier et *Annexe C* pour le Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

ANNEXE A

PROPOSITION DE CANDIDATURE AU COMITÉ DU PROGRAMME

(période: juillet 2015 – juin 2017)

À présenter avant le lundi 25 mai 2015 à 12 heures

Date:

AU: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
Salle A-139E

La délégation de
souhaite se porter candidate à un siège au Comité du Programme en tant que:

a) Président¹

L'attention des candidats est appelée sur l'Article XXVI.3 a) du Règlement général de l'Organisation, qui est libellé comme suit:

Le Président est élu sur la base de ses qualifications personnelles et ne représente pas une région ou un pays.

Les candidats au poste de président souhaiteront peut-être en tenir compte lors de la rédaction de leur *curriculum vitae*.

b) membre

pour la Région de

S'il est élu, cet État Membre sera représenté par
dont le *curriculum vitae* figure ci-après.

L'attention des candidats est appelée sur l'Article XXVI.1 du Règlement général de l'Organisation, qui est libellé comme suit:

[...] Les membres du Comité désignent pour les représenter des personnes qui ont fait preuve d'un intérêt soutenu pour les objectifs et les activités de l'Organisation, qui ont participé aux sessions de la Conférence ou du Conseil et qui possèdent une compétence et une expérience particulières en ce qui concerne les questions économiques, sociales et techniques touchant aux divers domaines de l'activité de l'Organisation. [...]

(Signature)

Délégué de

¹ Biffer la mention inutile.

Pays:

Nom:

Fonctions actuelles:

Principales fonctions précédemment exercées:

ANNEXE B

PROPOSITION DE CANDIDATURE AU COMITÉ FINANCIER

(période: juillet 2015 – juin 2017)

À présenter avant le lundi 25 mai 2015 à 12 heures

Date:

AU: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
Salle A-139E

La délégation de
souhaite se porter candidate à un siège au Comité financier en tant que:

a) Président¹

L'attention des candidats est appelée sur l'Article XXVII.3 a) du Règlement général de l'Organisation, qui est libellé comme suit:

Le Président est élu sur la base de ses qualifications personnelles et ne représente pas une région ou un pays.

Les candidats au poste de président souhaiteront peut-être en tenir compte lors de la rédaction de leur *curriculum vitae*.

b) membre

pour la Région de

S'il est élu, cet État Membre sera représenté par
dont le *curriculum vitae* figure ci-après.

L'attention des candidats est appelée sur l'Article XXVII.1 du Règlement général de l'Organisation, qui est libellé comme suit:

[...] Les membres du Comité désignent pour les représenter des personnes qui ont fait preuve d'un intérêt soutenu pour les objectifs et les activités de l'Organisation, qui ont participé aux sessions de la Conférence ou du Conseil et qui possèdent une compétence et une expérience particulières en ce qui concerne les questions administratives et financières. [...]

(Signature)

Délégué de

¹ Biffer la mention inutile.

Pays:

Nom:

Fonctions actuelles:

Principales fonctions précédemment exercées:

ANNEXE C

**PROPOSITION DE CANDIDATURE AU COMITÉ DES QUESTIONS
CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES**

(période: juillet 2015 – juin 2017)

À présenter avant le lundi 25 mai 2015 à 12 heures

Date:

AU: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
Salle A-139ELa délégation de
souhaite se porter candidate à un siège au Comité des questions constitutionnelles et juridiques en tant que:a) Président¹

L'attention des candidats est appelée sur l'Article XXXIV.3 a) du Règlement général de l'Organisation, qui est libellé comme suit:

Le Président est élu sur la base de ses qualifications personnelles et ne représente pas une région ou un pays.

Les candidats au poste de président souhaiteront peut-être en tenir compte lors de la rédaction de leur curriculum vitae.

b) membre

pour la Région de

S'il est élu, cet État Membre sera représenté par
dont le *curriculum vitae* figure ci-après.

L'attention des candidats est appelée sur l'Article XXXIV.1 du Règlement général de l'Organisation, qui est libellé comme suit:

[...] Les membres du Comité désignent pour les représenter des personnes qui ont fait preuve d'un intérêt soutenu pour les objectifs et les activités de l'Organisation, qui ont participé aux sessions de la Conférence ou du Conseil et qui possèdent, dans la mesure du possible, des compétences et des connaissances en droit. [...]

(Signature)

Délégué de

¹ Biffer la mention inutile.

Pays:

Nom:

Fonctions actuelles:

Principales fonctions précédemment exercées: